
Ville de ROYAN

OBJET :

Séance du 21 Décembre 1964

Honoraires de M. LANOUE : aménagement
du quartier Pré-Moine

64152

Le vingt et un Décembre mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 16 Décembre 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE BERLAND, REIX, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Charles LANOUE, Géomètre expert à Royan doit effectuer des opérations topographiques et tirages de plans nécessaires à l'aménagement du quartier Pré-Moine.

Il convient de prendre une délibération autorisant M. le Maire à signer un contrat avec l'intéressé en application de l'article 12 du décret du 7 février 1949.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret du 7 février 1949 concernant les contrats à passer avec les architectes, ingénieurs, géomètres et autres techniciens spécialisés dans la direction des travaux exécutés pour le compte d'une commune

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec Monsieur Charles LANOUE, Géomètre Expert domicilié 20 bd de Perpigna à Royan qui doit effectuer des opérations topographiques et tirages de plans nécessaires à l'aménagement du quartier Pré-Moine.

- que ces travaux feront l'objet d'un mémoire d'honoraires établi suivant les tarifs de l'ordre des géomètres experts homologués par le Gouvernement.

ROYAN

- que la dépense correspondante sera imputée au chapitre XXXVII article 17 du budget de 1964.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



Munier



APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le 14 JAN. 1965
Le Sous-Prefet

[Signature]

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 104

C O N T R A T

ENTRE : Monsieur Hubert MEYER, Maire de la Ville de Royan, Commandeur de la Légion d'Honneur

Agissant es-qualités pour la Ville de Royan en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 21 Décembre 1964

ET : Monsieur Charles LANOUE, Géomètre expert, domicilié à Royan, 20 Bd de Perpigna

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Monsieur le Maire de Royan, es-qualités, charge Monsieur LANOUE, Géomètre expert à Royan et qui accepte, de l'exécution d'opérations topographiques et tirages de plans nécessaires à l'exécution des travaux d'aménagement du quartier Pré-Moine.

ARTICLE 2 - Le paiement de ces travaux interviendra sur mémoire établi d'après les prix figurant au tarif officiel de l'ordre des géomètres-experts homologués par le Gouvernement et le règlement en sera effectué par virement au CCP n° 303.26 à Bordeaux dont Monsieur LANOUE est titulaire

ROYAN, le 22 Décembre 1964

Le Géomètre Expert

Chanois

APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 14 JAN. 1965
Le Sous-Préfet,



[Signature]

Le Maire

pour le Maire,
Le Adjoint-Délégué,



[Signature]